



DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

*Réf. : Circulaire du 22 Mars 1985 - application de l'article 23 de la Loi du 22 Juillet 1983 modifié
(B.O. de la Moselle N° 10 du 25 Juin 1985)*

CREHANGE

Nom et Prénom de l'enfant : _____

Né(e) le: _____ à : _____

Adresse : _____

Nom et Prénom du responsable légal : _____

N° Téléphone : _____

E Mail : _____

Nom et adresse de la nourrice ou de la personne qui garde l'enfant : _____

Ecole fréquentée l'année passée : _____

Ecole où l'enfant devrait être scolarisé cette année : _____

Ecole demandée : _____

Motif de la demande : _____

Informations complémentaires : Souhaitez-vous l'inscrire : en cantine au périscolaire

A _____ , le _____

Signature,

Conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2026, une participation financière est demandée aux Communes de résidence ne disposant pas d'une convention scolaire avec CREHANGE (FAULQUEMONT, FLETRANGE, ELVANGE).

Le montant a été fixé, comme suit :

- 800 € pour un élève scolarisé en maternelle
- 300 € pour un élève scolarisé en primaire

<i>Avis du Directeur de l'école de scolarisation</i>	Date et signature
<i>Avis du Directeur de l'école demandée</i>	Date et signature
<i>Avis du Maire de la Commune de Résidence</i>	Date et signature
<i>Décision du Maire de la Commune d'accueil</i>	Date et signature